

Inscription sur le Registre des Français établis hors de France : 13 raisons de s'inscrire

Elle facilite vos démarches administratives, la délivrance de documents de voyage en cas d'urgence familiale, professionnelle ou médicale, elle permet l'envoi à domicile de votre nouveau passeport, elle vous permet également de bénéficier de tarifs préférentiels sur des actes consulaires, de demander une bourse d'aide à la scolarité, d'être recensé dès vos 16 ans, d'exercer votre droit de vote, de bénéficier d'une aide sociale ou de solliciter une aide financière, de justifier de votre résidence en Irlande, d'assurer votre sécurité en cas d'urgence et de tenir vos proches informés, de maintenir un lien avec la France en recevant des informations sur la communauté française et de maintenir les effectifs du personnel du Consulat qui peut tendre à disparaître si le nombre d'inscrits n'est pas suffisant.